



Livret d'accueil Stagiaire

Bienvenue à l'ECF !

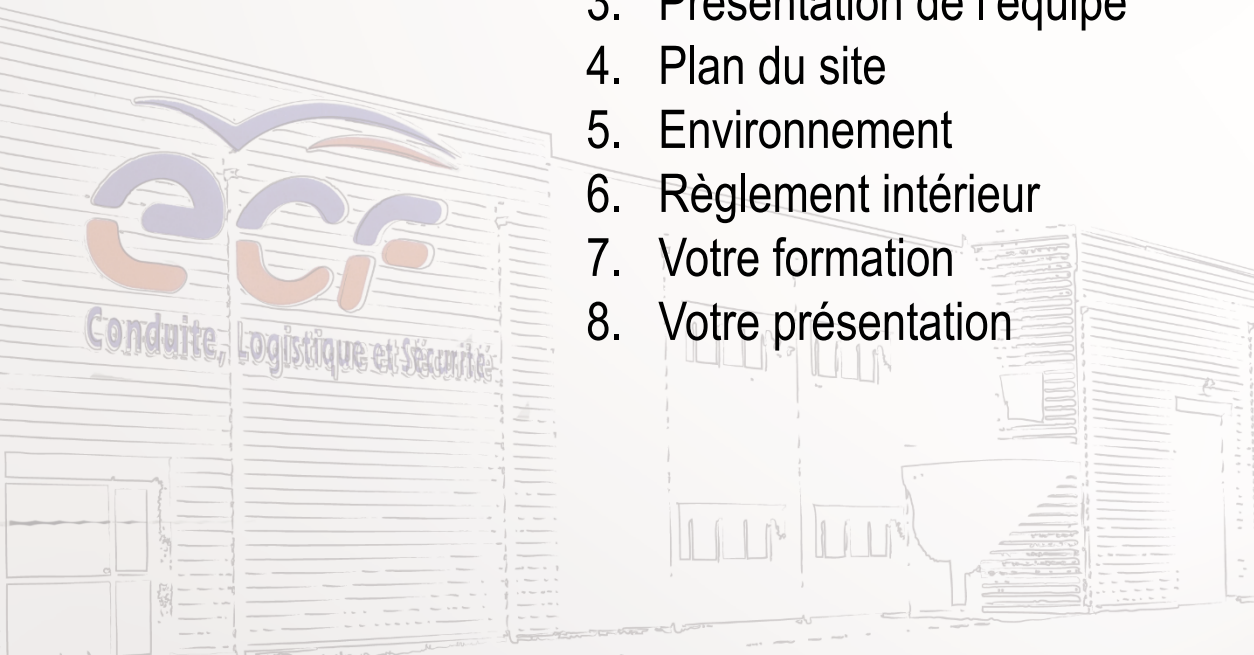
Nos partenaires :





Votre accueil dans notre organisme

1. Présentation
2. Mot de la direction
3. Présentation de l'équipe
4. Plan du site
5. Environnement
6. Règlement intérieur
7. Votre formation
8. Votre présentation





**Tout d'abord,
Tout le monde est là ?**

Faire l'appel



Présentation de votre organisme de formation



Transport



Manutention
et Levage



Logistique



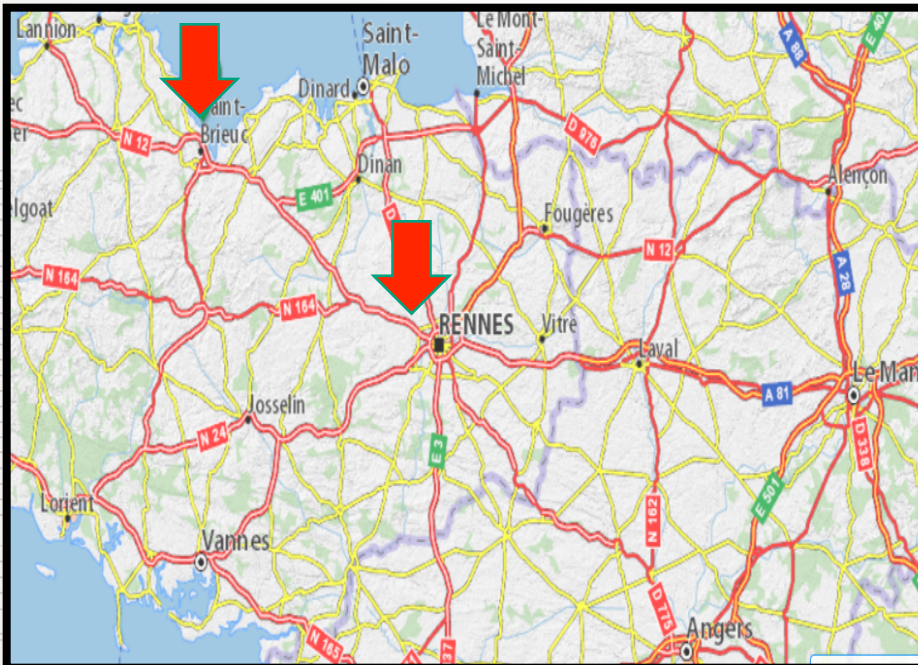
Travaux
Publics



Sécurité
Routière

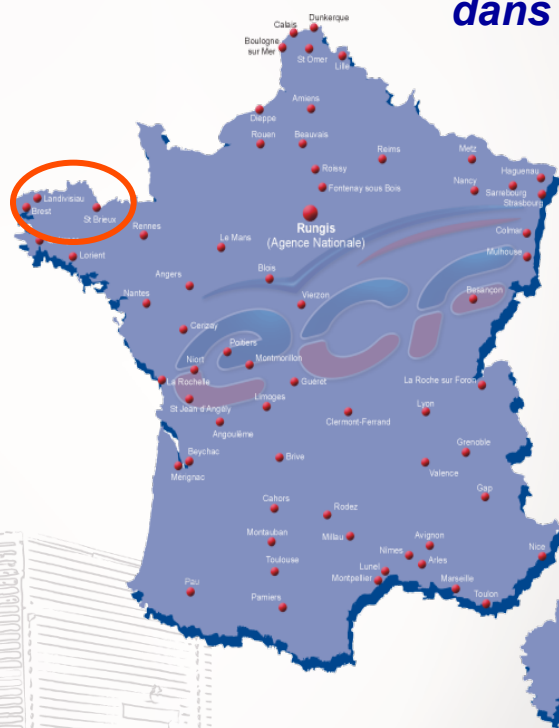
ECF ARVOR

*Organisme de formation créé en 1997
Présent dans l'ouest de la France
avec 2 centres de formation*



ECF,

*Un groupe national
dans la Formation*



Présentation notre organisme



■ **Transport** : Formations qualifiantes initiales et continues

- Permis BE, C, C1, C1E, CE, D
- Formation initiale minimum obligatoire (FIMO) et formation continue (FCO)

Formations diplômantes

- Titre professionnel de conducteur de transport routier de marchandises sur Porteur
- Titre professionnel de conducteur de transport routier de marchandises sur tout véhicules
- Titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route
- Titre professionnel ECSR

■ **Manutention et Levage** : Formations qualifiantes initiales et continues :

- CACES® R490 Grue Auxiliaire



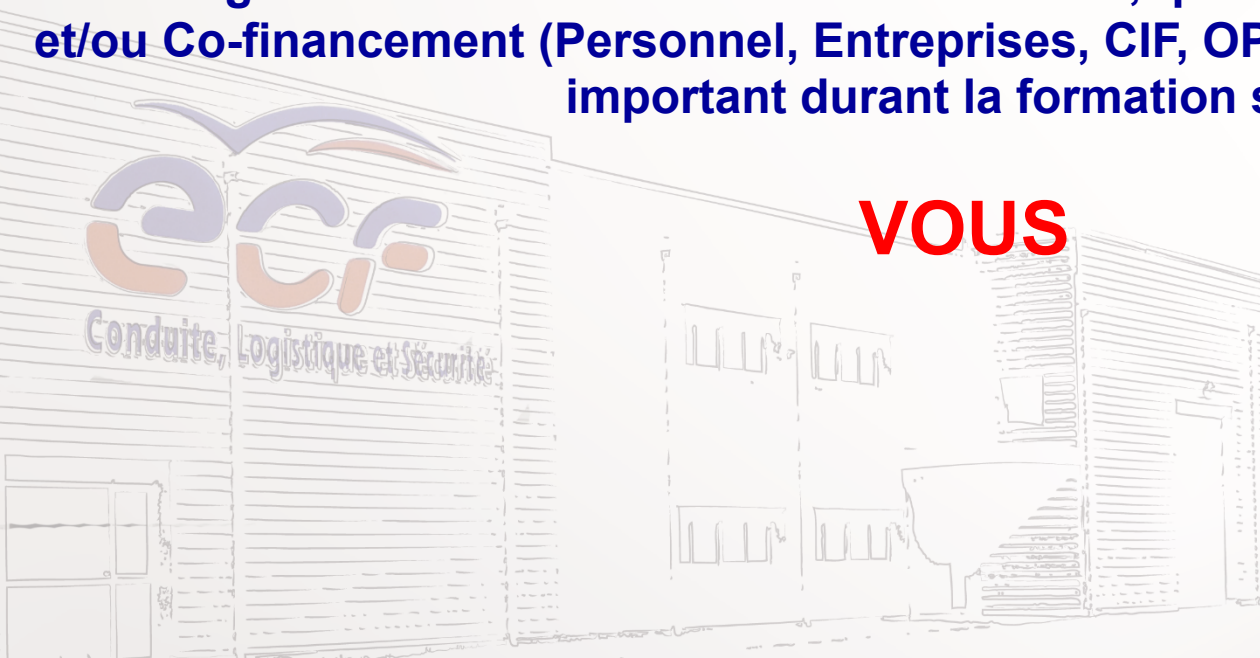
Mot de la direction



La Direction d' ECF ARVOR ainsi que l'ensemble du personnel de l' IFP de Rennes vous souhaitent la bienvenue.

Notre organisme est certifié ISO 9001. De ce fait, quelque soit votre Financement et/ou Co-financement (Personnel, Entreprises, CIF, OPCA, Région, FSE ...) le plus important durant la formation sera

VOUS



Mot de la direction



Pour cela, afin de recueillir vos suggestions, nous avons mis en place les actions suivantes :

- L'équipe Administrative, Commerciale et de Direction est présente et est à votre écoute avant les cours, pendant la pause et après les cours, cela pendant les horaires d'ouverture de l'Agence ou sur rendez-vous
- Une adresse mail vous permettra également de communiquer avec notre organisme et notamment le service Qualité : **ifp.rennes@ecf-mj.fr**

(N'oubliez pas de mentionner dans le mail vos nom, prénom, lieu de formation, nom de l'action et bien sûr vos remarques)

- une **fiche signalétique** est aussi à votre disposition au bureau du secrétariat ou auprès de votre formateur,
- Un **questionnaire** vous sera également distribué en fin de formation pour recueillir votre niveau de satisfaction

Présentation de l'Equipe

ECF ARVOR

Transport

Manutention et Levage

Logistique

Travaux Publics

Sécurité Routière



Référentes Administratives de l'action : Karine et Florence

Vous pouvez les contacter pour le suivi des conventions, le suivi des dossiers de financement, la présence et l'absence des stagiaires, les règlements,...

Référente Commerciale de l'action : Lucile

Vous pouvez la contacter pour des conseils sur les formations, les devis, les réservations, les demandes de RDV.

Responsable Pédagogique : Tom

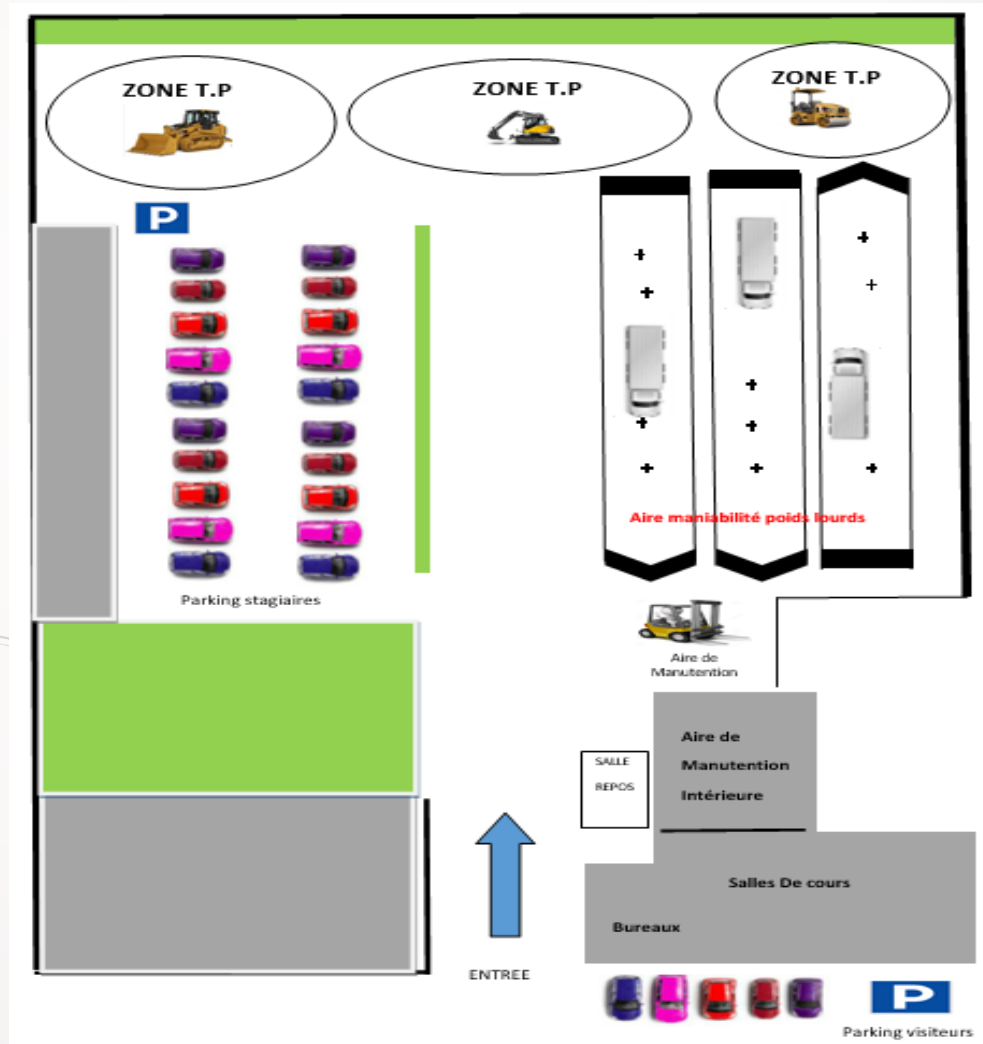
Votre interlocuteur pour tout problème rencontré lors de la réalisation de La formation

Référent Handicap : Sébastien

S'occupe de l'accueil et de l'intégration des personnes en situation de handicap



Plan du Site





Accueil des Personnes en situation de handicap

Les Instituts de Formation Professionnelle ECF ont mis en place une politique d'accueil des personnes en situation de handicap. En tant qu'ERP*, tous nos sites sont :

accessibles aux personnes en situation de handicap
dotés de places de parking réservées à proximité immédiate des zones d'accueil

Les équipes administratives, pédagogiques sont sensibilisées à l'accueil des personnes en situation de handicap pour :
prendre en compte le handicap dès qu'elles en ont connaissance
orienter la personne vers le-la Référent-e handicap qui lui propose un entretien individuel

En fonction de cet entretien :

informer le Directeur Pédagogique
évaluer la nécessité d'aménagement du parcours de formation : adaptation du déroulé pédagogique, des moyens techniques...

Tout au long du parcours, le-la Référent-e handicap Sébastien se tient à disposition des personnes et reste un contact privilégié avec les structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

*ERP = Etablissement Recevant du Public

Environnement



1. Co-voiturage

Nous souhaitons contribuer à la préservation de l'environnement. Nous mettons tout en œuvre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela, durant la formation, si vous avez la possibilité d'effectuer vos trajets domicile/Centre de Formation à plusieurs dans le même véhicule, nous vous invitons fortement à le faire.

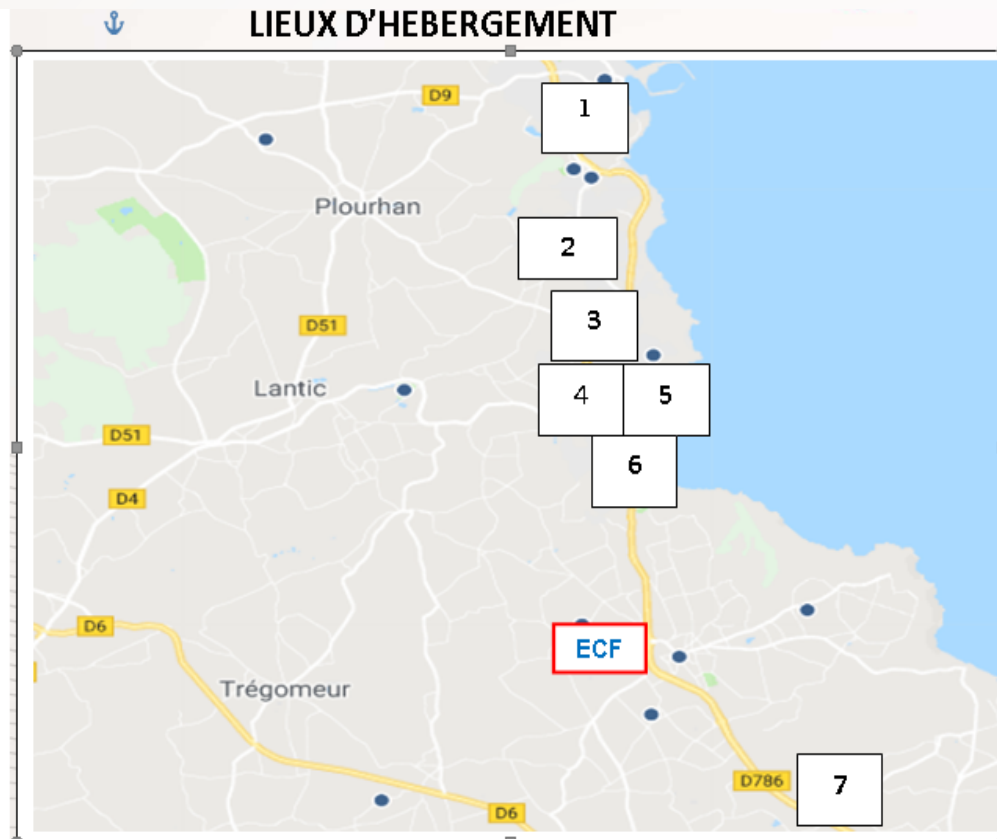
Dans ce cas, nous vous demanderons de prévenir le formateur lors de la pré-programmation des groupes de conduite, notamment en cas d'horaires décalés et/ou postés.

Par ailleurs nous sommes engagés dans une démarche RSE (Développement Durable), vous trouverez affichée notre Charte RSE.

Environnement



LIEUX D'HEBERGEMENT



1- HEOD

Allée Paul Vatine 22680 Étales-sur-Mer

TEL : 02 96 70 82 82

2- BRITT HOTEL LE GALION

Impasse des Fontaines Gicquel, 22520 Binic

TEL : 02 96 32 37 80

3- ROMANO

7 Rue des Prés Calans, 22520 Binic

TEL : 09 81 83 46 52

4- GEMISI

8 Impasse des Villes Allain, 22520 Binic

TEL : 06 20 02 44 75

5- LE BENHUYC

1 Quai Jean Bart, 22520 Binic

TEL : 02 96 78 79 79

6- LES PETITS PORTHENAYS

4 allée des Petits Porthenays, 22520 Binic

TEL : 06 63 79 33 55

7- BRITT HOTEL

ZAC de l'Arrivée, 4 Rue François Jacob, 22190 Plérin

TEL : 02 96 78 80 03

Transport

Manutention et Levage

Logistique

Travaux Publics

Sécurité Routière

A map of the ECF area in the Mayenne region. The map shows the D786 road running vertically through the center. To the left of the road, from top to bottom, are the villages of La Toise, La Rue Bourlagot, La Ville au Guichou, La Ville Malotte, and Le Vau Cheny. To the right of the road, from top to bottom, are La Ville Madren, La Ville Guy, La Ville Gouault, and La Ville Prido. Further east, the map shows La Ville Morel and Tartapain Plérin. The ECF location is marked with a red pin and labeled 'ECF' in a red box. Other locations marked with red pins include Pordic, La Belle Epoque, Le Tire Bouchon, Rest'O du monde, L'épicurien, and L'exception. The map also shows several rivers and roads, including Rue de la Fosse Argent, Rue Perrine, Rue de la Comarière, and Rue de la Toise.

6 rue de st Briec 22590 PORDIC
TEL : 0296328720

16 rue pierre et marie curie 22590 PORDIC
TEL : 0296582801

1 lieu-dit point du jour 22590 PORDIC
TEL : 0296933394

1 rue de l'arrivée 22190 PLERIN
TEL : 0296580842

1 rue pierre et marie curie 22190 PLERIN
TEL : 0296796996

6 rue François Jacob 22190 PLERIN
TEL : 0296697405

Environnement



3. Salle informatique

Pour compléter votre formation, rechercher des informations ou un emploi, nous mettons à votre disposition une salle de ressources.

Cette salle vous permet :

- De faire des révisions dans un cadre privilégié
- D'utiliser nos outils pédagogiques numériques – Webformation – My ECF PRO – 3T5
- D'accéder à l'ensemble des revues métiers et offre d'emploi à disposition.

Cette salle est disponible durant les horaires d'ouverture du centre de formation.

Règlement intérieur



**Pendant toute votre période de formation vous êtes :
STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.**
A ce titre, comme en entreprise, vous êtes soumis au notre
règlement intérieur.

Le règlement de notre organisme complet vous a été transmis
lors de votre inscription.
Une copie de ce règlement est affiché et à votre disposition.
Nous profitons de cette présentation pour vous faire
un rappel sur les points essentiels

Règlement intérieur



1. Sécurité sur le centre

Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme

Boissons alcoolisées et substances illicites :

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Il est interdit de consommer et d'importer des substances illicites dans les locaux.

Interdiction de fumer :

En application de la loi fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer et vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours, de pauses et dans les ateliers. Il est interdit de fumer lors des vérifications effectuées autour des véhicules.

INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 69€ ou à des poursuites judiciaires

Pour savoir de fumer, téléchargez ou appelez le 3000

3000 (Téléphone info service) ou d'un appel vers un fixe et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile.)

Dispositif 2006-1086 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

INTERDICTION DE VAPOTER



Vapoter ici vous expose à une amende forfaitaire de 150€ ou à des poursuites judiciaires

Pour savoir de fumer, téléchargez ou appelez le 3000

3000 (Téléphone info service) ou d'un appel vers un fixe et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile.)

Dispositif 2017-632 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif

Règlement intérieur



1. Sécurité sur le centre



Utilisation des machines et du matériel :

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'après autorisation par le formateur qui a en charge la formation suivie.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Consignes sur les aires d'évolution

Les consignes de circulation sur l'ensemble des aires d'évolutions (hall et pistes) sont définies par des plans de circulation présents sur le site. Ces consignes sont à suivre obligatoirement, notamment lors de vos passages à pied dans les différentes zones.

Equipement de protection individuel

Le port des EPI est obligatoire dans certaines formations, notamment l'ensemble de nos formations CACES et sur certaines zones (Halls d'évolution et piste de conduite).

Conduite, Logistique et Sécurité

Règlement intérieur



2. Horaires et Absences

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage de manière hebdomadaire. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application de sanctions. En cas d'absence, les heures ne pourront être reportées et ne donneront lieu à aucun dédommagement.

En règle générale, sauf aménagement, les horaires sont les suivants :

8H30 - 12H / 13H-16H30
ou travail en horaires postés : 6H00 – 13h00 ou 13H00 - 20H00

Les stagiaires sont tenus d'être présents sous peine de l'application de sanctions

Les seules absences justifiées sont celles définies par le code du travail, à savoir :

- Les absences pour raisons médicales justifiées dans les 48 heures par un certificat médical (le stagiaire ayant au préalable averti par téléphone).
- Les absences pour congés pour événements familiaux

Règlement intérieur



3. Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- **Soit en un avertissement ;**
- **Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre ;**
- **Soit en une mesure d'exclusion définitive** (dans les conventions passées avec l'Etat ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncés ci-dessus).

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une stage dans le cadre d'un congé de formation.

Votre formation



Transport

TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR
(Accès par voie de la formation 1a)
Réf de l'action : ECF 1310 indice 07
Version de l'AFP LERENA

OBJECTIFS : Être capable de réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec un porteur de plus de 3,5t de PTAC de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS
- Être titulaire du permis B en cours de validité.
- Avoir satisfait à l'évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP).
AVERTISSEMENT : Le candidat devra avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS
Enseignants ayant satisfait aux exigences de compétences définies par le Ministère du Travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multi média et ou marquettes.
- Aire d'évolution.
- Véhicule porteur.

EFFECTIFS
- Théorie : 16 stagiaires maximum en salle.
- Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicule.

HORAIRES
De 8 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

DURÉE
- 385 heures.

PROGRAMME
- Contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- Conduite et manœuvre en sécurité d'un porteur de plus de 3,5t et acheminement des marchandises.
- Prise en charge et livraison des marchandises.
- Prévention des risques et réaction en cas d'incident.
- Décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer un dépannage simple.
- Rechercher, échanger et exploiter les informations opérationnelles dans le contexte du transport routier de marchandises.
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS
- Dossier de Pratique Professionnelle.
- Évaluation en Cours de Formation.
- Évaluation finale.
- Entretien avec un jury professionnel.

SANCTION VISÉE
- Titre Professionnel de Conducteur Routier sur porteur.
Ce Titre, de niveau V, délivré par le Ministère du Travail, donne par équivalence, Le permis C sans restrictions, ainsi que la qualification initiale de conducteur routier (Dispense son titulaire de suivre la FIMO). Sa délivrance permet la délivrance de la carte de qualification de conducteur.

Conduite

ecf

Personne OF
VIA

Personne commerciale

FICHE DESCRIPTIVE ANNEXE (ECF FP A 004 indice 09)
à un devis, un contrat ou une convention de formation professionnelle
(voir le règlement intérieur du centre de formation)
Page 1/1

Objectifs
Pré requis
Sanction visée
Programme de formation
Calendrier prévisionnel

Votre formation



Nos 3 temps pédagogiques

Durant votre formation, vous pourrez rencontrer trois organisations pédagogiques :

1. Le Face à Face Pédagogique collectif ou individuel

En formation pratique ou théorique, le formateur vous transmet un savoir, une méthode de travail et des « outils » pour faciliter votre apprentissage

2. Temps de travail en atelier encadré

Le formateur évalue votre progression pédagogique et vous oriente sur les thèmes que vous devez perfectionner en autonomie individuellement et/ou en groupe par ateliers. Le formateur encadre ces ateliers pour dispenser des rappels pédagogiques.

3. Temps de travail en autonomie

Apprendre un métier, c'est également apprendre l'autonomie. Des périodes d'acquisition autonome de compétences (Web formation, apprentissage des fiches Orales/Ecrites, Code ...) ou période de révision en autonomie (mise à disposition d'une salle, d'un véhicule) sont mises en place. Ce qui permet de réduire le temps passé chez vous à apprendre et/ou réviser



Et vous?

Tour de table de présentation

Merci de remplir votre fiche de renseignement des stagiaires.

L'ensemble des éléments sont obligatoires et doivent être complétés de manière lisible.

Ces informations seront reprises afin de renseigner vos différents documents administratifs (édition de vos titres, dossiers de rémunération ou de prise en charge...)





Bonne formation à l'ECF !

